

QUERELLE DE VOISINAGE A VANNE

Les gendarmes ont bien des soucis avec certaines familles de Vanne. Nous sommes le 20 août 1872 et ils ont à enquêter sur deux plaintes réciproques.

Nicolas Drouhet, maire de Vanne a dressé deux procès-verbaux : Le premier concerne Claude Courtot, cultivateur de 54 ans contre Marie Caney 45 ans et le second de Marie Caney contre Claude Courtot.

De nombreux témoins sont interrogés pour essayer de démêler cette affaire. Ce ne sont pas moins de 12 personnes qui viendront raconter ce qui se passe à Vanne dont des enfants de 9 et 10 ans qui seront entendus par les gendarmes.

Il résulte de l'audition des témoins de chacune des parties que les deux plaignants, qui sont voisins, vivent en très mauvaise intelligence, inculquant leur haine à toute leur famille. Tous les jours les membres des deux familles se disent les injures les plus grossières et les plus ignobles, les enfants comme les parents s'injurient réciproquement et se jettent des pierres. Ceci constitue un scandale quotidien pour la commune de Vanne.

Courtot jouit d'une mauvaise réputation et la femme Caney est loin d'avoir l'estime publique.

Courtot n'ayant pas de nouvelles de sa plainte écrira au procureur disant que la femme Caney l'a frappé et que depuis elle ne cesse avec son mari de l'insulter. Ils veulent tuer un de mes enfants ajoute-t-il, ils lancent des pierres à ma famille.

Marie Caney dira que Courtot s'est approché de sa fille de 9 ans qui gardait les volailles et l'a mise en joue avec son fusil sous le prétexte qu'une des poules était entrée dans son champ. Il m'a menacé avec un bûche de bois quand j'ai accouru aux cris de ma fille ajoute-t-elle. Célestine Boussard la fille d'Etienne le sabotier était présente.

Pour sa défense Courtot dira que la femme Caney ne respecte pas la propriété d'autrui, qu'au lieu de s'excuser pour sa poule qui a foulé et sali son champ elle l'a traité de « forçat de Cayenne, de voleur et d'assassin » avant de se jeter comme une tigresse sur lui.

Il y a quelques jours, en pleine place publique, devant l'abreuvoir elle lui a asséné un violent soufflet, sans aucune raison dit-il. Il y a 8 jours cette méchante femme a jeté ma fille de 16 ans dans un ruisseau plein d'eau.

On peut comprendre le désarroi du maire de Vanne devant ces relations de voisinage.

Le tribunal, lui, les renverra dos à dos.... Ce qui ne règlera pas leurs différents !